

## FORMATIONS SPECIFIQUES

Entreprises, organismes, institutions, association

### Les formations proposées

- **Ecoute Active** : Pour une communication ouverte et bienveillante
- **Communication** : Mieux communiquer dans un contexte professionnel
- **Prévention des Risques Psycho Sociaux** : Régulation du stress, récupération, optimisation

### Organiser une formation dans votre entreprise

Nous allons d'abord écouter vos besoins et votre projet de formation (en lien avec les responsables RH ou le médecin du travail ou l'infirmière) Nous vous proposerons ensuite plusieurs formules selon les possibilités de l'entreprise et plus précisément du sur mesure.

### Propositions de base :

- Session d'initiation et de découverte du sujet : 2 h
- Conférence atelier : 3 h
- Un ou deux jours « SANTE dans l'ENTREPRISE » : sessions de pratique d'1 h pour un groupe de 8 à 10 personnes (6 à 8 groupes peuvent ainsi passer sur la journée) + éventuellement une conférence
- Sessions hebdomadaires de 1 h sur 8 à 12 semaines (sessions pratiques)
- Formation de ½ journée ou une journée par semaine sur 1 à 3 mois

Un projet de formation écrit sera ensuite proposé pour décliner : le contenu, la durée, les objectifs, les moyens pédagogiques et techniques, le calendrier et les tarifs. Au final, une convention de formation sera envoyée à l'entreprise qui définira la prise en charge financière.

### Les particularités de notre approche

Les apports PRATIQUES, l'intégration des outils dans la réalité quotidienne, une approche humaniste.

### Me contacter

Carine REGAZZACCI - 06.40.33.34.96 - [carine.regazzacci@gmail.com](mailto:carine.regazzacci@gmail.com)

Organise des actions de prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS) dont l'objectif est d'apprendre à optimiser les capacités, individuelles et collectives, valorisant la personne dans son environnement personnel et professionnel. Ces actions répondent aux préoccupations actuelles, que ce soit celles des entreprises, en matière de Qualité de Vie Professionnelle (Q.V.P.), et celles des pouvoirs publics, dans le cadre du droit à la santé pour tous (défini par la Charte d'Ottawa - Organisation Mondiale de la Santé).